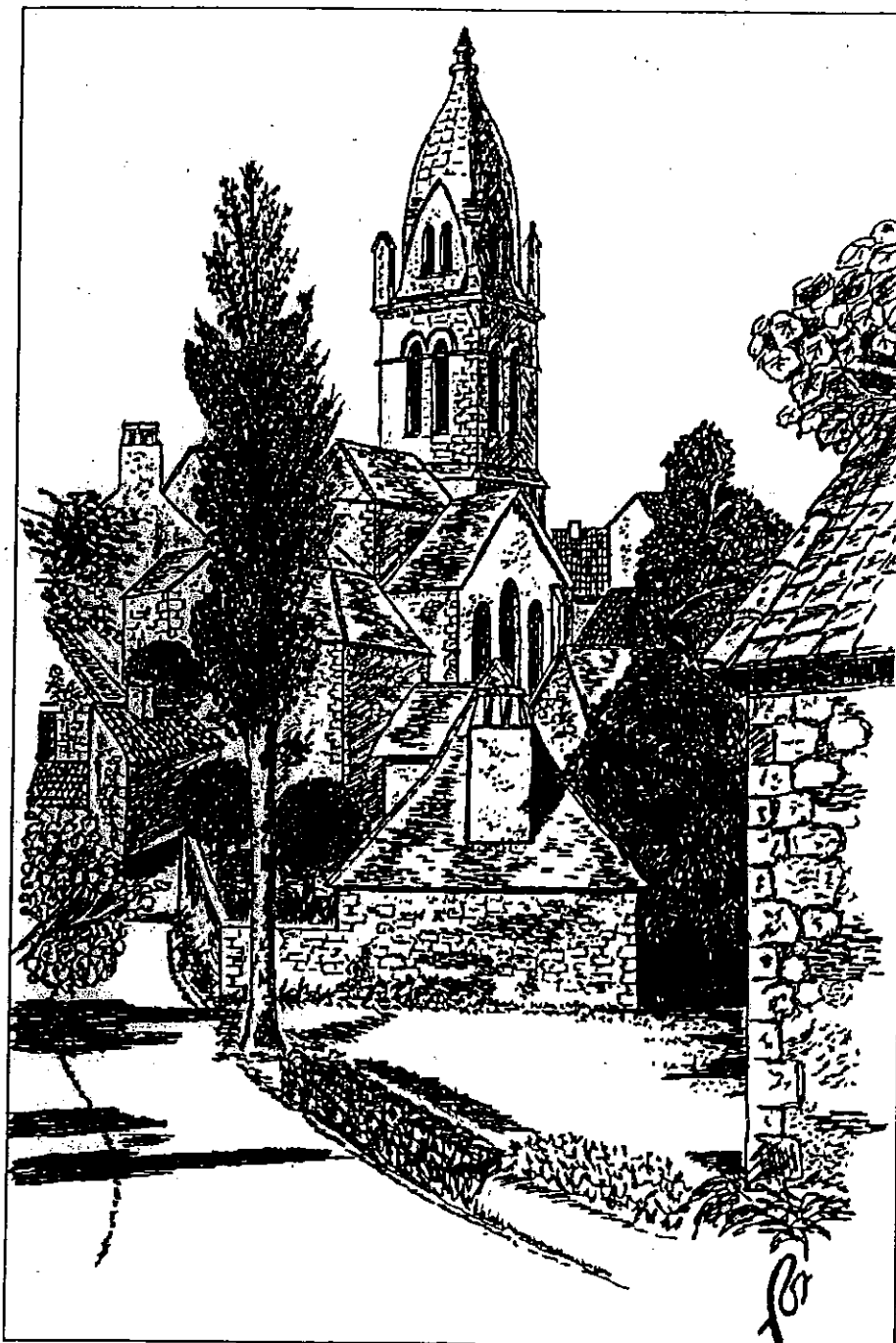




Lou Tambourinaire

N° 172 – FÉVRIER 2018



Bulletin Municipal d'Informations
de la commune de FAUX-EN-PÉRIGORD

(Distribution gratuite)

SOMMAIRE

	PAGES
Le mot du Maire	1,2,3,4
<u>LA VIE MUNICIPALE</u>	
Réunion du Conseil Municipal	
▪ Du 28 Novembre 2017	5,6,7
▪ Du 19 Décembre 2017	7,8,9,10
Réunion publique – Remise du Label Agenda 21	11
Nouveaux habitants - Mariage	12
Citoyenneté : Armée de Terre	13
AGENDA 21 Réunion.....	13
Chiens errants.....	14
Urbanisme.....	14,15
Renseignements utiles.....	16
Informations à la population	17 à 18
- Ambroisie.....	17
- Espace parents/enfants.....	18
<u>LA VIE DES ASSOCIATIONS</u>	
Les Associations de la Commune.....	19
Calendrier des manifestations 2018	19
« Manifestations » :	
- Mouv'Party.....	20
<u>INFORMATIONS DIVERSES</u>	
Permanences.....	21
Mémento - Paroisse St Martin des Vignes – Service de garde des médecins	22
Commerçants et artisans de la commune.....	23
Communauté de Communes Portes Sud Périgord	24,25
<u>PETITE ANNONCE</u>	25



Rédaction	Alain LEGAL
	Yolande FORMAGGIO
	Laure BOURDÉ
	Coralie LOURENCO
Tirages	Mairie de FAUX
Distribution	Les élus



LE TAMBOURINAIRE PAR COURRIEL

*Nous pouvons vous envoyer, si vous le souhaitez, le TAMBOURINAIRE par courriel.
Pour cela, il suffit simplement de nous communiquer votre adresse e-mail ; nous économiserons
ainsi du papier....*

FÉVRIER 2018

LE MOT DU MAIRE

Vœux à la population présentés le 07 janvier 2018

Mesdames, Messieurs, Chers amis,

C'est toujours avec un grand plaisir que nous vous accueillons et ce pour la 10ème fois de cette traditionnelle cérémonie de vœux,

Je vous remercie d'avoir répondu à notre invitation, car cette rencontre nous permet de nous retourner et de constater avec vous le chemin parcouru en 2017.

Avant tout, veuillez recevoir de la part de l'équipe municipale tous nos vœux pour cette nouvelle année 2018, en la souhaitant pleine de bonheur et de solidarité.

Je renouvelle mes remerciements pour l'engagement de chacun, au service de notre belle commune pour continuer à améliorer votre bien-être, élus, agents municipaux, bénévoles associatifs, professionnels ou tout simplement habitants.

Ces vœux sont aussi l'occasion pour moi de souhaiter la bienvenue à tous les nouveaux habitants qui viennent conforter la richesse humaine de notre village.

J'aurai une pensée particulière, pour tous ceux qui nous ont quittés cette année, pour tous ceux qui souffrent ou qui éprouvent des difficultés matérielles.

L'année 2017 aura encore une fois été une année très chargée pour l'équipe municipale.

14 réunions du conseil municipal, de nombreuses réunions de commissions ainsi que nos participations de plus en plus nombreuses dans les collectivités territoriales dont nous sommes membres.

Je citerai en premier :

- La fin du chantier et le raccordement du Parc Photovoltaïque inauguré en 2017 et qui entre en production cette année.

Ce raccordement a fait l'objet d'un chantier très spécifique avec le passage réussi en fonçage sous la Dordogne, à la grande satisfaction de l'entreprise Montastier en charge de ce chantier particulièrement complexe.

- La construction de la future mairie - pôle de services - agence postale communale et bibliothèque avance conformément aux prévisions avec une forte implication des élus dans le suivi du chantier et une fin des travaux prévus avant l'été.

L'aménagement des abords et le renforcement électrique du secteur est planifié en suivant.

- Les travaux liés à l'aménagement du city stade, aire d'entraînement et parcours de santé vont démarrer ce mois-ci dès que les conditions climatiques vont le permettre pour une fin de chantier également prévue avant l'été. Cette réalisation a pu être envisagée grâce aux propriétaires qui ont accepté les ventes de terrains et échanges permettant de concrétiser cette opération et je les en remercie.

- La phase étude et permis de construire du pôle pédagogique (ancienne tour de contrôle) de Canguilhem est terminée, le dossier d'appel d'offre va être lancé ce mois-ci pour un démarrage du chantier au 2ème trimestre.

- Des travaux de rénovation sur la voirie et les abords ont été effectués, et notamment en complément des travaux sur la voirie départementale.

-Comme vous le savez, la commune s'est engagée dans une démarche « Agenda 21 » après avoir adhéré à l'association Notre Village et soumissionné à un appel à projets pour financer cette démarche.

Nous avons le plaisir de vous informer que les membres du jury du comité national de labellisation nous ont décerné le 06 décembre 2017, le label « Notre village Terre D'Avenir » pour trois ans, récompensant la qualité de l'Agenda 21 de notre commune.

Je tiens à remercier les membres du comité de pilotage ainsi que Coralie et Elodie qui nous ont permis d'arriver à ce résultat.

La remise du Label s'effectuera le mardi 06 février à 19 h dans cette même salle et nous vous invitons dès maintenant à participer à cet événement.

Au sein de ce dossier est intégrée la démarche « Zéro Phyto » et nous avons eu également le plaisir d'apprendre que notre demande de financement, pour achat de matériel spécifique à cette démarche, a été acceptée lors de la commission du 19 décembre par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

A ces différents projets se rajoutent des investissements en matériel (tracteur tondeuse, photocopieur) qui ont pour but de faciliter ou d'améliorer les conditions de travail de nos agents, que je remercie encore une fois pour la qualité de leur travail à votre service.

Vous pouvez constater encore une fois que si tout se déroule normalement, c'est une grosse année de travaux qui va marquer 2018.

Au sein du Syndicat Départemental d'Énergie :

- Les trois derniers chantiers de suppression de fils nus planifiés cette année permettront de ne plus en avoir sur la commune.
- Le chantier relatif à l'enfouissement des réseaux dans le haut du bourg et réfection de l'éclairage public va démarrer sur le deuxième trimestre ainsi que l'alimentation et l'aménagement de l'éclairage sur le site de la future mairie.

Au sein de la Communauté de Communes :

- Maintien de la troisième classe ouverte en 2015, et changement de toute l'équipe enseignante à qui je renouvelle mes vœux de bienvenue.
- Le remplacement des menuiseries est terminé, ainsi que la réfection des peintures dans les salles de classe.
- Travaux d'entretien et de rénovation du réseau routier communautaire.

D'autres améliorations, conduites par d'autres maîtres d'ouvrage, sont en cours ou effectuées sur la commune !

- La sectorisation de l'électricité avec 2 chantiers d'ENEDIS qui marquent la fin des chantiers de renforcement.
- L'implantation d'une antenne relais FREE au printemps qui va permettre, après la montée en débit internet sur l'ensemble de la commune, d'avoir la couverture 4G. Une demande de mutualisation au profit des autres opérateurs a été faite.

Je tiens à rappeler que tout ce travail effectué sur notre commune, initié et accompagné par l'équipe municipale, n'a généré aucune augmentation de la fiscalité communale.

Je souhaite rappeler encore une fois les axes qui guident notre mandat, dans lesquels s'inscrivent les actions initiées par notre équipe, et qui ont également guidé notre démarche « Agenda 21 » :

- *Le service à la population*
- *L'appui à l'activité économique*
- *Le cadre de vie*

Nous souhaitons confirmer cette orientation, en organisant notre vivre ensemble qui vous permette de partager de vraies valeurs de solidarité, et de proximité.

Aldous HUXLEY a écrit dans « Le meilleur des mondes » que « Le bonheur est un maître exigeant, surtout le bonheur d'autrui ».

Juste un peu d'espoir pour rendre le monde qui nous entoure un peu meilleur, plus juste, plus respectueux .

Nous souhaitons continuer à œuvrer pour que notre commune soit toujours plus agréable à vivre et confirme son attractivité.

Discours d'Emmanuel ROMERO
pour la remise des trophées aux sportifs de la commune

*Avant de vous inviter à lever le verre de l'amitié : **Honneur aux sportives et sportifs de la commune !***

L'Equipe municipale a souhaité mettre en avant les Fauxpois, qui par leurs performances sportives, ont contribué à mettre en avant et faire connaître notre commune hors des limites du canton voire du département.

Individuellement ou collectivement, ces sportifs se sont réalisés et épanouis, leur performance fruit d'un travail et d'une persévérance de tous les instants, leur ont permis d'obtenir des résultats qui leur font honneur et que la municipalité souhaite porter à la connaissance de vous tous. Notre commune possède des talents et des personnalités que nous souhaitons à présent honorer.

Cette reconnaissance de quelques-uns ne doit pas nous faire oublier qu'au sein des associations de la commune, la pratique sportive est une réalité quotidienne à travers les activités proposées par Création et Loisirs, le Cyclo Club Faux Furieux, les Boulistes de Faux, le Club de Tir Sportif, le Centre Equestre de la Métairie du Roc, Les Étriers des Bastides, la Société de Chasse, et à travers des pratiques individuelles.

En équitation : nous demandons à Sarah AGUESSE de nous rejoindre.

Bon sang ne saurait mentir, Sarah AGUESSE a concouru en DERBY PONEY lors du Jumping de Bordeaux en Février 2017 ; sur Nidor du Rond Pré, Sarah a terminé 1ère et remporté l'épreuve. Elle a aussi participé aux Championnats Régional et National du Concours de Saut d'Obstacle, à Pau et à Lamothe Beuvron. Elle ambitionne de faire aussi bien sinon mieux en 2018.

En motocross :

Il n'est plus à présenter avec ses 3 titres de champion du monde FMX (moto freestyle – 2008-2009-2012), ses titres de vice-champion du monde (2011-2014), ses titres de champion d'Europe (2011-2012-2014) ses nombreuses participations aux X Games (Etats-Unis) : Rémy BIZOUARD. Il repart cette

année pour ferrailler avec les meilleurs mondiaux. Pour cette raison il ne peut être parmi nous aujourd'hui puisqu'il est déjà reparti s'entraîner à Barcelone.

Moins aérien, mais tout aussi physique, l'enduro et le moto cross passionnent et occupent Jérémy MAZEAU et Sébastien PIGEARD. Les « frères jumeaux » du moto-cross fauxois ont enfourché leurs machines il y a 8 ans. Sans équipe attitrée, mais avec deux mécanos de choc qui les ont accompagnés et suivis sur la Grappe de Cyrano 2017 (René Pigeard et Eric Mazeau), les deux garçons ont réalisé de superbes performances sur cette Grappe 2017.

Jérémy termine 141ème et Sébastien 101ème sur 680 concurrents au départ. Quelle performance pour leur 2ème participation seulement. Que nous promettent-ils pour la Grappe de Cyrano 2018 (28-29 avril 2018)? Dans les 100 premiers?

En Cyclisme : toujours sur une machine mais sans moteur si ce n'est celui mu par la force des jambes. Il a à peine 15 ans : Lilian MAZERAT a débuté le cyclisme en compétition il y a deux ans. Membre du Team Cadet Dordogne Sud, Lilian pratique à la fois le cyclisme sur piste et sur route, avouant une préférence pour les vélodromes.

Ainsi, il a terminé 4ème du Championnat Régional de l'Omnium sur piste en 2017 notamment grâce à une victoire dans la course au point et a réalisé une victoire sur route à St Yrieix du Perche. Il ne peut être parmi nous aujourd'hui car la saison sur piste a déjà recommencé avec une course ce jour au vélodrome de Bordeaux.

En Football : nous invitons les membres du club et joueurs présents à nous rejoindre. Les footballeurs, amateurs (eux!), ont réussi une saison inoubliable !

Parti sur de nouvelles bases et sous le signe du renouveau en s'associant avec le club voisin de l'US Mouleydier, cette première expérience au niveau des seniors a été extrêmement positive, tant entre les joueurs qu'entre les dirigeants des deux entités.

Avec l'apport de nouveaux joueurs issus de Mouleydier, l'équipe A a gagné en régularité et a hissé son niveau de jeu. Le staff étoffé a permis de structurer le fonctionnement de l'équipe et de corriger les défauts des saisons précédentes. Avec une seule défaite en fin de saison, la meilleure défense et la meilleure attaque de la poule, le titre de champion de Dordogne 1ère division (10 points d'avance sur le 2nd), la montée en Régional 4 (une première dans l'histoire du foot à Faux) et le 1/4 de finale de Coupe de Dordogne perdu d'un rien, l'exploit sportif est exceptionnel pour un club amateur et familial comme le FC FAUX. Cerise sur le gâteau, les seniors du FC Faux ont réalisé un excellent parcours en Coupe de France puisqu'ils ne sont tombés qu'au 4ème Tour face à l'ogre bergeracois.

Le Maire , Alain Legal.



CONSEIL MUNICIPAL DU 28 NOVEMBRE 2017

Le vingt-huit novembre deux mil dix-sept, à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain LEGAL, Maire.

Etaient présents : LEGAL Alain, FONTAYNE Anne-Marie, BERNARD Christophe, DUMON Patrick, AGUESSE Rachel, BOILLIN Françoise, DECONINCK Christophe, DORLÉAC Bernadette, FORMAGGIO Yolande, TEJERINA Stéphane.

Représentés : DUBUC Bernard, MARCOMINI Chantal, MELINSKY Monica, ROMERO Emmanuel.

Absent, excusé : AUBUS Sylvain.

Madame BOILLIN Françoise a été élue secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Assainissement collectif, révision des tarifs,
- Renouvellement du contrat d'Assurance du personnel CNP 2018,
- CONTRAT d'Assurances,
- ATD convention,
- Communauté de Communes ; Transfert de la ZAE de SINGLEYRAC à la CCPSP,
- Renforcement électrique du Bourg haut,
- Contrôles divers,
- Virement de crédits,
- Questions diverses.

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du 7 Novembre 2017, à l'unanimité.

1 – Assainissement collectif, révision des tarifs

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les recettes du budget annexe d'assainissement collectif doivent permettre le remboursement au budget principal de la quote-part des frais de personnel liés au temps passé sur le réseau, à la station d'épuration ainsi que l'administratif. Depuis la création du budget annexe et jusqu'à ce jour, cette charge a été progressivement supportée, mais pour une partie seulement avec reversement au budget principal.

Au cours de l'exercice 2016 nous avons reversé 3 428 € ; il manquait encore près de 2 900 € pour couvrir la quote-part de frais de personnel.

Nous devons donc réajuster les montants de la redevance ainsi que celui du droit de branchement au réseau collectif en deux ou trois années.

Monsieur le Maire indique que les tarifs appliqués dans les Communes varient beaucoup et que la Commune de FAUX applique des tarifs qui se situent dans la fourchette basse.

Du fait que la compétence gestion de l'eau et assainissement pourrait être transférée à la Communauté de Communes en 2020, nous devons avoir une transparence des coûts dès maintenant.

La commission finances se réunira pour faire des propositions pour l'élaboration du budget 2018.

2 – Renouvellement du contrat d'Assurances du personnel CNP 2018

Comme chaque année, nous devons renouveler le contrat de groupe C.N.P Assurances pour 2018. Il couvre le risque décès, maladie ou accident de vie privée, maternité adoption paternité, accident ou maladie imputable au service ou maladie professionnelle des agents.

Ce contrat de groupe, proposé par le biais du CENTRE DÉPARTEMENTAL de GESTION de la DORDOGNE, est renouvelable chaque année. Il s'applique à tous les agents affiliés à la CNRACL.

Pour 2017, le montant de la cotisation est de 3 658,02 €.

Le Conseil Municipal, renouvelle ledit contrat, à l'unanimité.

3 – Contrat d'Assurances

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réception d'un avenant à notre contrat d'assurances proposant une prorogation de celui-ci jusqu'au 31.12.2021, sans plus d'explications.

N'acceptant pas ce délai de 3 ans imposé sans concertation préalable, Monsieur le Maire a demandé un renouvellement pour un an.

Une mise en concurrence pour le contrat d'assurances de la Commune sera faite au cours de l'année 2018.

Le Conseil Municipal, décide du renouvellement du contrat d'assurance actuel jusqu'au 31.12.2018, et de la décision de mise en concurrence, à l'unanimité.

4 – ATD convention

Monsieur le Maire commente la convention rédigée par l'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE, liant cet organisme à la Commune de FAUX par le biais de la Communauté de Communes, qui met à la disposition de la Commune un outil de cartographie numérique à jour destiné notamment à aider à la préparation des autorisations d'urbanisme. Nous bénéficions ainsi de l'ensemble des données relatives à l'urbanisme, sans contrepartie financière. Le Conseil Municipal, charge Monsieur le Maire de signer ladite convention, à l'unanimité.

5 – Communauté de Communes ; Transfert de la ZAE de SINGLEYRAC à la CCPSP

Conformément à la loi NOTRe et suite à la prise de la compétence économie, notre Communauté de Communes est tenue de racheter les 2 lots encore disponibles de la ZAE de SINGLEYRAC avant le 31 Décembre 2017.

Après négociation et intervention du service des domaines, le Conseil Communautaire a validé cette procédure le 16 Octobre 2017.

Les Conseils municipaux des Communes membres de la Communauté de Communes doivent donner leur accord.

Le Conseil Municipal, approuve les conditions financières et patrimoniales de transfert de la ZAE de SINGLEYRAC à la COMMUNAUTÉ de COMMUNES PORTES SUD PÉRIGORD, à l'unanimité.

6 – Renforcement électrique du Bourg haut

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les documents à signer avec le SYNDICAT D'ENERGIE 24 pour l'implantation d'un transformateur nécessaire au renforcement du réseau basse tension du Bourg, suite notamment à la construction de la Mairie, soit ;

- Une promesse de vente pour 16 m2 sur la parcelle AA 45 pour l'emplacement du transformateur,
- Une convention de servitudes en découlant,
- Une convention ASD 06 de servitudes relative à l'installation de canalisations souterraines, la pose d'un coffret et l'élagage, l'enlèvement, l'abattage ou le dessouchage de la végétation gênant le projet.

Ces pièces sont indispensables au SDE24 afin que celui-ci ait accès à la parcelle et puisse y amener le réseau.

La Commune percevra une indemnité de 240 € au titre de l'installation du transformateur.

Le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire à signer les différentes pièces, à l'unanimité.

7 – Contrôles divers

Monsieur le Maire explique aux élus que pour les besoins de l'AGENDA 21, nous devons produire un diagnostic de performance énergétique (DPE) concernant le salon de coiffure.

Parallèlement nous pouvons demander un Diagnostic technique amiante (DTA) pour l'Eglise, les ateliers municipaux, les salles des associations, le club house, les vestiaires et WC du stade, l'ancienne bibliothèque, le salon de coiffure, la Mairie - Agence Postale - salle des fêtes. Les exigences en terme de contrôle amiante ont évolué et le diagnostic réalisé en 1997 n'est plus valable.

La société IMMODIAG 24 de SAINT FRONT de PRADOUX a remis un devis de 75€ pour le DPE et 590 € pour le DTA.

Le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire à faire procéder au DPE et au DTA, à l'unanimité.

Monsieur le Maire souligne le travail très sérieux de la SOCOTEC lors des contrôles obligatoires faits récemment.

8 – Virement de crédits

Monsieur le Maire explique qu'en raison de la suppression des contrats aidés et des changements des durées de travail sur l'année, nous devons réajuster certains postes pour la fin d'année ; nous devons réaliser les opérations comptables suivantes ;

Dépenses de fonctionnement

- Article 6411 Personnel permanent PLUS 1 000,00 €
- Article 6413 Personnel non titulaire PLUS 2 000,00 €

Recettes de fonctionnement

- Article 7478 Participations diverses PLUS 3 000,00 €.

Le Conseil Municipal, approuve lesdits virements de crédits, à l'unanimité.

10 - Questions diverses

Noëls 2017

Une réunion est programmée pour lundi 4 décembre à 20 heures afin de préparer les 3 journées des fêtes de Noël.

Référent sécurité routière

Les services de la Préfecture demandent un référent sécurité routière dans chaque commune ; il sera ainsi un relais au sein d'un réseau de partenaires constitué par les référents.

Monsieur Christophe BERNARD Conseiller sécurité depuis 2009 est aussi nommé référent sécurité routière, assisté de Madame Bernadette DORLÉAC.

SPANC

Le compte rendu de la dernière commission du SPANC sera envoyé aux élus.

Plan climat énergie

Le rapport du bureau d'étude a été envoyé aux élus par courriel et est à la disposition en support papier pour ceux qui le souhaitent.

Rapport d'activité du SDE

Le rapport annuel d'activité du SDE 24, 2016 a été envoyé aux élus.

Suivi énergétique

Il est proposé de faire une nouvelle étude sur le suivi énergétique des compteurs électriques de la Commune, au vu des supports remis par le SDE.

Des améliorations ont été faites ou sont en cours notamment sur l'éclairage public et sa programmation au travers des horloges astronomiques

Une commission va prendre en charge ce dossier sous la responsabilité de Christophe Bernard.

Parc photovoltaïque

Le raccordement du parc photovoltaïque de Canguilhem à la centrale électrique de Tuilières se poursuit, les premiers tests sont prévus pour le 11 décembre.

L'entreprise MONTASTIER, malgré quelques complications rencontrées cette semaine, a finalisé le fonçage sous la Dordogne et va pouvoir passer les gaines.

Pour ce qui est du parc photovoltaïque, les derniers travaux de terrassement et de plantations se terminent également.

Contrôles obligatoires

Plusieurs élus volontaires vont prendre en charge le dossier des contrôles obligatoires sur les bâtiments suite aux comptes rendus effectués par le technicien et voir quelles sont les actions à mettre en place.

Chemin rural de la Cabane

Monsieur le Maire, Christophe BERNARD, Christophe DECONINCK se sont rendus sur place pour juger des difficultés d'accès des véhicules de livraison à la propriété de Monsieur GEOFFRE.

Pour accéder chez Monsieur GEOFFRE, les véhicules empiètent notamment sur la propriété de Monsieur et Madame Pascal BOURNAZEL.

En conclusion, il est proposé de conserver le sens unique actuel et de procéder à un bornage sur les limites existantes sur le site, avec l'achat proposé d'une petite portion de la parcelle. Une démarche va être engagée en ce sens.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 45.

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DÉCEMBRE 2017

Le dix-neuf décembre deux mil dix-sept, à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain LEGAL, Maire.

Etaient présents : LEGAL Alain, FONTAYNE Anne-Marie, BERNARD Christophe, DUMON Patrick, BOILLIN Françoise, DECONINCK Christophe, DORLÉAC Bernadette, FORMAGGIO Yolande, MARCOMINI Chantal, MELINSKY Monica.

Représentés : AGUESSE Rachel, AUBUS Sylvain, ROMERO Emmanuel, DECONINCK Christophe, TEJERINA Stéphane

Absent, excusé : DUBUC Bernard

Monsieur DUMON Patrick a été élu secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Virements de crédits,
- Servitude ESTEBE et fin des travaux à Canguilhem,
- Participation citoyenne,
- Convention d'utilisation du Circuit de Canguilhem avec AGIROUTE,
- Renouvellement de la ligne de trésorerie,
- Mise à disposition d'une partie de la voirie communale à la CCPSP,
- Questions diverses ; motion demandant l'adoption d'une loi en faveur des communes et de la ruralité.

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance de 28 Novembre 2017, à l'unanimité.

Monsieur le Maire débute la séance par la lecture de la lettre de l'Association « Notre village », ce courrier indique que la commune a obtenu le label pour 3 ans. Il met en avant la qualité de l'Agenda 21 porté par la Commune. Le jury a mis l'accent sur l'exemplarité, le dynamisme, la modernité et les actions innovantes. Un bilan annuel devra être réalisé.

L'équipe municipale félicite Elodie BULTEAU et Coralie LOURENÇO pour la qualité de leur travail sur le dossier Une réunion publique est prévue pour la remise officielle du label. Les dates proposées sont le 6 ou 8 février à 19h00. La date retenue sera confirmée en début d'année par le Comité de l'Association.

1 – Virements de crédits

Monsieur le Maire indique que les prévisions ont été un peu justes, il manque 463.28 € pour les salaires.

Dépenses de fonctionnement

- Article 6411PLUS 500 €
- Article 615231MOINS500 €.

Quote-part personnel reversée au budget principal

Pour les écritures comptables de l'achat du tracteur, nous sommes dans l'obligation de tenir compte de la facture d'achat en totalité sans intégrer les compensations.

Dépenses d'investissement

- Article 2188. Achat tracteur PLUS 15 000 €

Recettes d'investissement

- Article 1641. Emprunt PLUS 10 000 €
- Article 021. Prélèvement. Fonctionnement PLUS 5 000 €

Dépenses de fonctionnement

- Article 615231. Entretien MOINS 5 000 €
- Article 023 Virement investissement PLUS 5 000 €

En conclusion le coût d'achat du tracteur est de 19 200 € TTC, moins la reprise de l'ancien tracteur pour 1 200 € TTC et financement par un emprunt de 10 000 € à taux zéro comportant 2 annuités de 5 000 € en Décembre 2018 et en Décembre 2019.

Nous récupérerons la TVA par le biais du FC/TVA en 2018.

Madame la Perceptrice valide la procédure.

Le Conseil Municipal, accepte les dits virements de crédits, à l'unanimité.

2 – Servitude ESTEBE et fin des travaux à Canguilhem

Monsieur le Maire indique que la Commune autorise M. ESTEBE à utiliser un chemin qui longe le parc photovoltaïque pour qu'il puisse accéder à sa parcelle mais cette autorisation n'est pas une servitude.

Sur ce passage des travaux vont être réalisés (mise en place de 2 buses, création d'une cunette pour évacuer l'eau s'écoulant du parc.

Ces travaux seront pris en charge par l'entreprise URBASOLAR (entreprise gestionnaire du parc photovoltaïque).

La Commune étant propriétaire de ce chemin, elle sera maître d'ouvrage dans le cadre des travaux ; ce qui lui permet d'assumer les responsabilités juridiques.

Ces travaux seront payés par la Commune puis remboursés par URBASOLAR pour un montant de 3 658 € HT.

Un courrier sera envoyé à M. ESTEBE pour formaliser cette démarche lui confirmant qu'il est autorisé à passer de manière temporaire mais qu'en cas de vente, la servitude originale retrouvera son existence légale.

Le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité.

Une autre partie des travaux sera payée directement par URBASOLAR.

Lorsque « la main de l'homme » intervient et dévie l'écoulement des eaux pluviales, il est tenu de réaliser des aménagements pour que ces eaux s'écoulent naturellement.

Il a également été demandé à URBASOLAR de :

- re-goudronner l'accès bas de la piste,
- de mettre un caniveau grille pour évacuer l'eau au portail,
- de réaliser un busage en limite de la propriété appartenant à M. Hélias
- de réaliser des travaux pour évacuer les eaux de manière à ne pas ravinier la route.

Pour information, les tests de raccordement du parc ont fonctionné. L'entreprise MONTASTIER qui a effectué ce raccordement est très satisfaite de la très bonne exécution des travaux et de l'expérience acquise sur ce type de travaux.

Après mise en service de la centrale photovoltaïque de Canguilhem le 1^{er} versement de l'IFER est confirmé en 2018 ; soit 48 000 € en plus du fermage et de la taxe foncière soit environ 100 000 € pour l'année à venir au total.

3 - Participation citoyenne

Monsieur le Maire présente les objectifs de ce dispositif.

Ce dispositif est un système d'alerte citoyenne, des personnes volontaires servent de relai.
Le but n'est pas de faire du voyeurisme mais de réaliser des signalements de faits inhabituels et d'alerter la Gendarmerie. Ce type de signalement permet à la Gendarmerie de regrouper et croiser des données.

Notamment des SMS sont envoyés par la Gendarmerie pour des signalements concernant la nature du véhicule, le type de personne....la personne recevant ce SMS est positionnée comme « alerteur ».

La diffusion d'information permet d'améliorer les recherches.

Les informations sur les profils sont très variées.

Le Conseil Municipal valide le principe.

Monsieur le Maire propose que M. le Commandant NORMAND intervienne lors du prochain conseil municipal le 16 Janvier 2018.

• Travaux d'intérêt général (TIG)

Dans le cadre du Conseil de juridiction il a été proposé aux communes de conclure une convention pour accueillir des personnes condamnées à une peine d'intérêt général, ce sont souvent des petits délits (alcool, stupéfiant, liés à la sécurité routière).

M. le Maire indique que lors du conseil de juridiction il a rencontré la Directrice du Service Pénitentiaire d'Insertion de Probation (SPIP) de Bergerac.

CAPSECUR a déjà accueilli des jeunes dans le cadre des TIG, le retour d'expérience pour ces jeunes est très positif.

Il faut un accompagnement et encadrement dans cette démarche qui ne soit pas une contrainte pour la commune.

Les TIG consistent à :

- améliorer l'environnement naturel (jardinage...),
- réparer les dégâts liés au vandalisme (peinture, vitrage...),
- entretenir le patrimoine, (restaurer un bâtiment historique...),
- travailler auprès de victimes d'accidents de la route, notamment dans le cas d'une infraction routière,
- ou effectuer des actes de solidarité (aides aux personnes défavorisées...).

Les élus sont d'accord sur le principe.

La convention et le guide des TIG seront envoyés aux élus, pour discussion lors du prochain conseil municipal.

• Service civique

Lors d'une réunion à Eymet, la Préfète a présenté l'intérêt des missions des services civiques pour les collectivités.

L'Etat prend en charge 472.17 € et la Commune 107.58 €.

Bien que les Contrats d'Accompagnement à l'Emploi (CAE) aient fortement diminué, la Commune de FAUX a été sollicitée pour savoir si elle était intéressée par contrat aidé.

Elodie BULTEAU en stage dans la Commune dans le cadre de l'Agenda 21 et de son parcours professionnel serait éventuellement éligible à partir du mois d'avril après sa période de stage.

Au vu des projets à venir, des compétences qui sont transférées aux communes, l'Agence Postale Communale, l'animation de la bibliothèque et la gestion de la piste de Canguillem, une réflexion sera engagée pour la réorganisation du service administratif.

4 – Convention d'utilisation du Circuit de Canguilhem avec LIANCE Solutions et Conseils partenaire d'

AGIROUTE

Monsieur le Maire indique que la Commune a été sollicitée par une entreprise similaire à EXTREME SECURITE pour utiliser la piste. Une pré-réservation a été effectuée pour 9 personnes le 1^{er} Février 2018.

Il est proposé dans un premier temps de signer une convention sur les mêmes bases que les autres utilisateurs.

Puis l'ensemble des conventions seront réactualisées afin de réindexer les loyers.

Monsieur le Maire en profite pour préciser que dans le cadre des contrats de ruralité, il a positionné le projet de travaux de réaménagement et de restauration de la piste.

Un devis a été demandé à l'entreprise ETR pour restaurer et rallonger la piste pour agrandir la distance de freinage.

Le devis est d'environ 110 000 €

Le Conseil Municipal, autorise le Maire à signer la convention sur les mêmes bases des autres utilisateurs du circuit, à l'unanimité.

5 – Renouvellement de la ligne de trésorerie

En février 2013, nous avons décidé d'ouvrir une ligne de trésorerie de 50 000 € en attendant le versement des subventions. Depuis, nous l'avons renouvelé chaque année.

Les besoins restant identiques, il est proposé de renouveler la ligne de trésorerie sur 12 mois pour 2018.

Le dernier EURIBOR connu est de - 0.33 avec un taux de 1.70% ce qui le ramène à 1.37 %.

Le taux est donc inférieur à celui de l'année dernière.

Les frais de commission s'élèvent à 200 €.

Le Conseil Municipal, adopte, à l'unanimité.

6 – Mise à disposition d'une partie de la voirie communale à la CCPSP

Monsieur le Maire indique qu'en date du 19 décembre 2016, le conseil communautaire a décidé de la mise à disposition d'une partie de la voirie communale vers la COMMUNAUTÉ de COMMUNES PORTES SUD PERIGORD ; représentant pour la commune de FAUX 64,90 % du réseau routier et une valeur de 585 036,73 €.

Le Conseil Municipal de chaque commune est tenu de donner son accord.

Le transfert comptable en investissement est de 585 036.73€ somme qui sera enlevée de l'actif de la Commune.

Le Conseil Municipal, donne son accord à l'unanimité.

7 – Questions diverses

•Recours gracieux sécheresse 2016.

La Commune avait réalisé une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle - sécheresse 2016, l'arrêté interministériel n° NOR INTE1726133A du 27 septembre 2017 porte refus de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle. 140 communes en Dordogne sont dans le même cas que la Commune de FAUX.

Plusieurs élus sont intervenus auprès de l'Union Des Maires (UDM) qui a centralisé les demandes auprès d'un cabinet d'avocat.

La première démarche est de demander un recours gracieux contre l'Arrêté interministériel n° NOR INTE1726133A du 27 septembre 2017 portant refus de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle – Demande de retrait

Le coût pour le recours gracieux est de 300 € par commune.

Le coût pour se faire représenter au Tribunal est 1200 € par commune.

M. le Maire rappelle que la Commune avait fait appel il y a quelques années concernant la non reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle de la Commune en 2012 et elle avait été condamnée mais elle avait fait appel seule.

M. le Maire précise qu'il a contacté l'assureur de la Commune « Groupama » afin de s'assurer que cette procédure est prise en charge dans le cadre de la protection juridique.

Le fait de passer par un Cabinet d'avocat permet une analyse plus fine du dossier, de plus un Bureau d'études spécialisé réalisera une étude sur les données climatiques et les natures du sol avec expertise contradictoire sur les décisions prises par l'Etat.

Cette démarche est un soutien vis-à-vis des administrés ayant subi un sinistre (8 dossiers sur la Commune).

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à ester en justice et à engager la procédure.

- Soutien du Conseil Municipal à la Motion de l'AMRF sur « l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité » en date du 1^{er} octobre 2017.

Le Conseil Municipal, adopte, à l'unanimité.

- Isolation du plafond et toilettes de la salle des fêtes

La Commune avait déposé un dossier dans la cadre des Certificats d'Economies d'Energies (CEE), pour l'isolation du plafond de la salle des fêtes.

Les travaux n'étant pas réalisés la Commune peut prétendre à une subvention plus avantageuse avec la nouvelle formule CEE. Deux devis ont été demandés.

Pour obtenir cette subvention des critères techniques doivent être respectés, dont un coefficient de R 7.5 K/W.

Deux devis ont été reçus :

- APITERM pour un montant de 4284 € HT,
- ECOHABITAT CONCEPT pour un montant de 3863,80 € HT.

Avant la validation d'un des devis il faudra s'assurer que la structure actuelle puisse supporter le poids de l'isolant prévu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 50.

Mairie de Faux **Réunion publique** **Mardi 6 février**

Suivie d'un pot offert par
la commune

**à la salle
des fêtes**

**Remise du label
Agenda 21**

A 19h



J'habite sur mon territoire



Je suis acteur sur mon territoire



**Je protège mon territoire pour les générations
futures**



LA VIE MUNICIPALE

Habitants

Le Journal regorge de petites informations. Nous nous efforçons de les mettre à jour du mieux possible.

N'hésitez pas à tout regarder et à nous indiquer toute erreur que nous aurions pu commettre !



NOUVEAUX HABITANTS

Martine BENOIT, à la Micalie

Pierre GAUTHIER et Audrey TEILLET, aux Galis

Simon et Cornelia PILLAY, à Lajasse

John et Jeanne HAMMOND, au Roc



MARIAGE

Jean-Pierre HUSSON et Brigitte COINDEAU, le 22 décembre 2017.

Ils se sont dit « Oui » !



Toutes nos félicitations !

NOUVEAUX RÉSIDENTS

Nous vous invitons à venir nous rencontrer à la
MAIRIE et vous faire connaître aux services de
LA POSTE à ISSIGEAC, dès votre arrivée dans
notre village.

Merci d'avance

LA VIE MUNICIPALE

Citoyenneté

ARMÉE DE TERRE

**L'ARMÉE DE TERRE
RECRUTE
15 000 POSTES**



SENGAGER.FR

VOTRE VOLONTÉ. NOTRE FIERTÉ.



AU CONTACT
NOTRE ARMÉE. POUR VOUS

Il n'y a pas de profil particulier pour rentrer dans l'armée de Terre. Une palette d'environ 100 spécialités permet à chacun en fonction de sa personnalité et de ses diplômes, de trouver sa voie.

Conditions d'engagement :

- être de nationalité française,
- être apte physiquement,
- satisfaire aux épreuves de sélection.
- avoir effectué sa JDC

www.sengager.fr

PERIGUEUX : Centre d'Information et de Recrutement des Forces Armées

6 Rue du 34^{ème} d'Artillerie – 24000 PERIGUEUX

Du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30 – vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 16h00

Les permanences en Dordogne

BERGERAC	MONTPON-MENESTROL	SARLAT	TERRASSON	NONTRON	THIVIERS
Au bureau Info Jeunesse Tous les mercredis de 10h à 11h45 et l'après-midi sur RDV	A la mairie, pôle social Tous les 1ers mercredis de chaque mois de 14h00 à 15h30	Au Point Info Jeunesse Tous les 2èmes mercredis de chaque mois de 14h00 à 15h30	Espace économie emploi Tous les 3èmes mercredis de chaque mois de 14h00 à 15h30	A la mission locale Tous les 4èmes mercredis de chaque mois de 14h00 à 15h30	A la maison des services Tous les 3èmes jeudis de chaque mois de 14h00 à 15h30

AGENDA 21



Comme annoncé précédemment, le jury a décidé de labelliser le **village de Faux « Notre Village Terre d'Avenir »** le 6 décembre 2017, validant le programme d'actions de l'Agenda 21 Local.

La remise du label se fera le **MARDI 6 FÉVRIER 2018 à 19h00** à la salle des fêtes de Faux, suivie d'un pot offert par la **commune**, à laquelle toute la population est conviée.

CHIENS ERRANTS RAPPEL

« Est considéré comme en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse ou de la garde ou de la protection du troupeau, **n'est plus sous la surveillance effective de son maître**, [...] d'une distance dépassant cent mètres. **Tout chien abandonné, livré à son seul instinct, est en état de divagation**, sauf s'il participait à une action de chasse et qu'il est démontré que son propriétaire ne s'est pas abstenu de tout entreprendre pour le retrouver et le récupérer, y compris après la fin de l'action de chasse. »

(Article L211-23 du Code rural et de la pêche maritime).



Au vu de la recrudescence de chiens errants sur la commune de Faux, un petit rappel est nécessaire sur les pouvoirs de police du maire à l'égard des chiens et des chats errants : l'article L211-22 du code rural précise que **les maires peuvent prendre toutes dispositions propres à empêcher la divagation des chiens et des chats**. Ils peuvent ordonner que ces animaux soient tenus en laisse et que les chiens soient muselés.

Ils peuvent prescrire que les chiens et les chats errants et tous ceux qui seraient saisis sur le territoire de la commune soient conduits à la fourrière (ici : à la SPA de Bergerac).

Nous comptons sur vous pour prêter attention à la liberté de vos animaux de compagnie. Des moyens simples peuvent être mis en place pour les empêcher de fuguer, et encore plus en période de chaleurs :

- Clôturez,
- Pensez à fermer votre portail ou portillon si vous en avez un,
- Vérifiez qu'il n'y a aucun trou dans ou sous votre clôture,
- Vérifiez que la clôture est assez haute par rapport à la taille de votre chien...
- Dites-vous que même si vous avez du terrain, votre chien en a fait le tour depuis longtemps !

URBANISME

L'urbanisme vous semble souvent compliqué et contraignant, voici quelques petites explications pour vous éclairer.

La déclaration en Mairie ne dépend pas du fait que la construction soit permanente, démontable ou légère, attenante ou non à la construction existante.

La déclaration dépend uniquement de la superficie et de la hauteur de l'installation.

La Déclaration Préalable

Travaux sur une petite surface

Les travaux peuvent avoir lieu sur une construction existante (par exemple, construction d'un garage accolé à une maison) ou créer une nouvelle construction isolée (par exemple, [un abri de jardin](#)).

Une déclaration préalable est exigée si vos travaux créent entre 5 m² ou 20 m² de surface de plancher ou d'emprise au sol.

Changement de destination

Une déclaration préalable est demandée dans le cas d'un [changement de destination](#) d'un local (par exemple, transformation d'un local commercial en local d'habitation) sans modification des structures porteuses ou de la façade du bâtiment.

Travaux modifiant l'aspect extérieur du bâtiment

Une déclaration est obligatoire si vos travaux **modifient l'aspect initial** du bâtiment. Les travaux en question peuvent concerner :

- le remplacement d'une porte ou d'une fenêtre par un autre modèle,
- le percement d'une nouvelle fenêtre,
- ou le choix d'une nouvelle couleur de peinture pour la façade.

Le Permis de construire

Travaux créant une nouvelle construction

Les constructions nouvelles sont celles indépendantes de tout bâtiment existant.

Elles doivent être précédées de la délivrance d'un permis de construire, à l'exception :

- des constructions dispensées de toute formalité comme les piscines de moins de 10 m² ou les abris de jardin de moins de 5 m²,
- et de celles qui doivent faire l'objet d'une déclaration préalable.

Travaux sur une construction existante

Les travaux sur une construction existante concernent par exemple l'agrandissement d'une maison.

Dans tous les cas, un permis de construire est exigé si les travaux ajoutent une *surface de plancher* ou une *emprise au sol* supérieure à 20 m².

Un permis est également exigé si les travaux :

- ont pour effet de modifier les structures porteuses ou la façade du bâtiment, lorsque ces travaux s'accompagnent d'un changement de destination (par exemple, transformation d'un local commercial en local d'habitation),

Autres formalités

Le recours à un architecte pour réaliser le projet de construction est obligatoire dès lors que la surface de plancher ou l'emprise au sol de la future construction dépasse 150 m².

Attention : Une taxe d'aménagement s'applique lors de tout dépôt de permis de construire ou de déclaration préalable de travaux.

Les taxes suite à une déclaration d'urbanisme

Les taxes suivantes pourront être exigées à compter de l'obtention d'un permis ou d'une décision de non opposition à une déclaration préalable :

Taxe Aménagement COMMUNE	Taux = 0% La Commune de Faux a décidé de ne pas instaurer de part communale pour la taxe d'aménagement, contrairement à de nombreuses communes.
Taxe Aménagement DÉPARTEMENT	Taux = 1%
Redevance d'archéologie préventive (ÉTAT)	Taux = 0,40%

La taxe est applicable à toutes les opérations d'aménagement, de construction, de reconstruction et d'agrandissement de bâtiments ou d'installations, nécessitant une autorisation d'urbanisme (permis de construire ou d'aménager, déclaration préalable), et qui changent la destination des locaux dans le cas des exploitations agricoles.

Elle s'applique aux demandes de permis (y compris les demandes modificatives générant un complément de taxation) et aux déclarations préalables déposées.

La taxe est exigible à la date de :

- la délivrance de l'autorisation de construire ou d'aménager, ou du permis modificatif,
- la naissance d'une autorisation tacite de construire ou d'aménager,
- la décision de non-opposition à une déclaration préalable,
- pour les constructions réalisées sans autorisation ou en infraction, constaté par procès-verbal (taxation d'office).

QUELQUES RENSEIGNEMENTS UTILES

Coordonnées de la mairie

Courriel : faux24.mairie@wanadoo.fr

64 Rue Paul Abadie

☎ 05.53.24.32.40 et 09.77.44.58.96

📠 09.70.62.53.28.



AGENCE POSTALE
COMMUNALE

L'AGENCE POSTALE COMMUNALE

64 Rue Paul Abadie

☎ 05.53.57.72.69

LE RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES

est effectué le Lundi matin

Et le jeudi matin en période estivale
(juillet-août).

N° VERT du SMD3 : 0 800 942 601



OUVERTURE AU PUBLIC DU SECRÉTARIAT

LUNDI

MERCREDI

VENDREDI

De 14h00 à 18h30

OUVERTURE de l'AGENCE POSTALE

DU LUNDI AU VENDREDI

De 14h00 à 17h00

LUTTE CONTRE L'AMBROISIE A FEUILLES D'ARMOISE

L'AMBROISIE

■ Signes particuliers



- *feuille du même vert sur les deux faces*
- *pas d'odeur quand on la froisse dans les mains*



Une plante
DANGEREUSE
pour la santé

■ Son aspect aux différents stades



Plantule



Stade végétatif



En fleur

Observatoire des Ambrosies d'après DRASS et DDASS Rhône-Alpes



La germination de l'Ambrosie à feuilles d'armoise débute en avril-mai.
C'est une plante opportuniste envahissante dont le pollen est hautement allergisant.

L'objectif de la lutte est d'éviter le risque de ces allergies en empêchant l'émission des pollens et la dispersion de l'ambrosie en empêchant la formation des graines.

La **FREDON Aquitaine** est l'opérateur désigné par l'Agence Régionale de Santé à fins de repérage et de lutte contre l'ambrosie.

Si vous en apercevez, une fiche de signalement à leur retourner est disponible sur le site de la FREDON-Aquitaine :

www.fredon-aquitaine.fr

DE N'EST PAS
UN MODE
DE GARDE

Entrée libre & gratuite

L'Yvel : 2ème
et 4ème lundi
de 9 h à 12 h
Rens. Grèche :
03-53-23-89,90

Pour les parents : se poser, se ressourcer, rencontrer d'autres parents et une équipe à l'écoute.

partager un moment privilégié avec son papa, sa maman ; jouer avec d'autres enfants dans des lieux adaptés, échanger, apprendre l'autonomie, partager des expériences et créer des liens.

CHACUN ARRIVATO
ET REPARTO
QUANDO IL NEUTRO



ISSIGEAC

Lundi 15 janvier 2018
Lundi 5 février 2018
Lundi 19 février 2018
Lundi 5 mars 2018
Lundi 19 mars 2018
Lundi 16 avril 2018
Lundi 7 mai 2018
Lundi 4 juin 2018
Lundi 18 juin 2018
Lundi 3 septembre 2018
Lundi 17 septembre 2018
Lundi 1er octobre 2018
Lundi 15 octobre 2018
Lundi 5 novembre 2018
Lundi 19 novembre 2018
Lundi 3 décembre 2018
Lundi 17 décembre 2018

EXMÉT

Lundi 8 janvier 2018
Lundi 22 janvier 2018
Lundi 12 février 2018
Lundi 26 février 2018
Lundi 12 mars 2018
Lundi 26 mars 2018
Lundi 9 avril 2018
Lundi 23 avril 2018
Lundi 14 mai 2018
Lundi 28 mai 2018
Lundi 11 juin 2018
Lundi 25 juin 2018
Lundi 10 septembre 2018
Lundi 24 septembre 2018
Lundi 8 octobre 2018
Lundi 22 octobre 2018
Lundi 12 novembre 2018
Lundi 26 novembre 2018
Lundi 10 décembre 2018
Lundi 26 décembre 2018

Arnold Toynbee

Paul Chamberlain
Local du CIRS

FERMETURE JUILLET ET AOÛT 2018

...LES ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE...

- * **A.A.M.** : Mme DUBUC Véronique 05.53.24.54.71
- * **ABT** : M. RAHIER Pierre 06.23.41.60.34
- * **AMICALE des PROPRIÉTAIRES et CHASSEURS** : Mr DÉSIGNÈRE Christian 05.53.24.33.07
- * **A VOS SAVONS** : M. HELLRIGEL Philippe 06.95.07.64.09
- * **LES BOULISTES DE FAUX** M. MAHIEU François 05.47.77.26.70 – 06.12.85.63.09
- * **2CV EN FAUXL'IES** : M. MARCOMINI Eric 05.53.24.29.09
- * **COOPERATIVE SCOLAIRE** : M. BOUËSNARD Philippe (école)
- * **COMITE DES FÊTES** : Mme PIGEARD Betty 05.53.61.68.01
- * **CREATION ET LOISIRS** : Mme DUHAULT Carole 05.53.58.42.69
- * **CYCLO CLUB FAUX FURIEUX** : M. ROMERO Emmanuel 05.53.61.08.23
- * **FOOTBALL CLUB DE FAUX** : M. FONTAYNE Olivier : 05.53.24.30.60 – fcfaux.footeo.com
- * **JAZZANOUS** : Mme TIXIER Myriam : 06.71.78.19.81 -
- * **L'ETRIER DES BASTIDES** : Mme MACHOT Marie-Ange : 06.10.16.53.60
- * **LE TEMPS DES LOISIRS (Génération en mouvement)** : Mme DORLÉAC Bernadette 05.53.24.31.60

∞ Calendrier manifestations 2018 ∞

Calendrier prévisionnel (peut évoluer en cours d'année)

<u>DATES</u>	<u>MANIFESTATIONS</u>	<u>ASSOCIATIONS</u>
	2018	
4 Février	Mouv' Party	Football Club de Faux
17 Février	Soirée crêpes dansante	A Vos Savons
24 Février	Concours de belote	FC Faux
14 Avril	Repas de début de saison	Les Boulistes
28 Avril	Repas des chasseurs	Amicale des Chasseurs
26 Mai	Théâtre	Création & Loisirs
9 Juin	Théâtre	Création & Loisirs
16/17 Juin	Le week-end des 2CV en Fauxlie's	2CV en Fauxlie's
23 Juin	Fête de l'association	Création et Loisirs

MOUV'PARTY



Venez vous bouger sur
des rythmes endiablés.

Venez danser et suivre
nos chorégraphies.

7€

salle des fêtes de FAUX
dimanche 4 février 2018

au profit du FC Faux

de 14h30 à 16h00

cours animé par Christelle et Norah, coachs bénévoles
tél. 07 78 80 08 95

NOUVEAU : « scène ouverte »

seule ou avec des copines, présentez votre choré au public...
devenez coach le temps d'une musique ! Sur réservation uniquement - gratuit

Ne pas jeter sur la voie publique

Mme Stéphanie DARcq - ASSISTANTE SOCIALE

de la Direction Départementale de la Solidarité
et de la Prévention tient une permanence
Le **Mardi matin**, de 9 heures 30 à 12h00,
sans rendez-vous à la Mairie d'ISSIGEAC,
Siège : CMS de SIGOULES
☎ 05.53.02.06.13



M.S.A

sur rendez-vous par téléphone au
08.11.65.65.66

31, place Gambetta BERGERAC
Assistante sociale MSA : Sandrine MARCET

C.I.A.S d'EYMET-ISSIGEAC (Aides ménagères, action sociale, portage de repas, PIJ...)

☎ 05.53.22.98.16

Une seule adresse : 23 Avenue de la Bastide,
24500 EYMET

S.S.I.A.D – A.M.A.D. Sud-Bergeracois

(Maintien à domicile, soins à domicile...)

Une seule adresse : 26 Route de Lescoussou,
24500 EYMET

Permanence à EYMET : du lundi au vendredi de
8h à 18h, samedi matin de 8h à 12h.

ISSIGEAC : vendredi de 9h à 15h et sur rendez-
vous.

☎ 05.53.74.26.25

CAISSE PRIMAIRE d'ASSURANCE MALADIE

Lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h00 à
16h00

2, Boulevard du 8 Mai à BERGERAC.

☎ De 8h00 à 18h00

05.53.35.60.00.

3646

LA MAISON de la JUSTICE et du DROIT

Information juridique gratuite auprès de
professionnels du droit ou associations. →



CARSAT

du lundi au vendredi

Sur RDV de 8h à 12h et de 13h à 17h

Sans RDV de 8h à 12h (*informations générales,
remise de pièces, signaler un changement d'adresse
ou de coordonnées bancaires*)

1 Avenue du Professeur Calmette à BERGERAC

☎ **3960 ou 09.71.10.39.60**

N° unique pour l'Aquitaine : **05.47.56.92.19**

Le CICAS (Retraite complémentaire des salariés)

sur rendez-vous, tous les lundis de 9h30 à 12h et
de 13h30 à 16h, Centre Jules Ferry, Salle 1 –

Place Jules Ferry à BERGERAC.

☎ **0 820 200 189** du lundi au vendredi
de 9 h à 18 h

C.E.D.I.F.F.

(Centre d'Ecoute de Documentation et

d'Information des Femmes et de la Famille)

Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à
17h – 21 Boulevard Jean Moulin à BERGERAC.

☎ 05.53.63.32.30.

CONCILIATEUR de JUSTICE

Mr J.M. TRICHET, que vous pouvez joindre à la
MAISON de JUSTICE et du DROIT de BERGERAC,
3 Rue d'Albret, ou au 05.53.57.64.05

Jour de permanence :

- **Jeudi 15 Février 2018**

- **Jeudi 22 Mars 2018**

ISSIGEAC : de 10h00 à 12h00 en Mairie

EYMET : de 14h00 à 16h00 en Communauté de
communes.

À titre indicatif...peut subir des changements

LA MAISON de la JUSTICE et du DROIT

Aide au logement, information des femmes et
de la famille, fédération des consommateurs,
protection judiciaire de la jeunesse, aide aux
victimes, conciliateur, médiation familiale
du lundi au vendredi de 9 h 30 à 12 h et de 14 h
à 18 h, - 3, Rue d'Albret à BERGERAC.

☎ 05.53.73.24.77

Pour rencontrer, sur rendez-vous, tous les
professionnels du domaine juridique.

MEMENTO

POMPIERS 18
SAMU 15

GENDARMERIE d'ISSIGEAC 17 N°05.53.73.52.80
Permanences Lundi – Mercredi après-midi
Dimanche matin

MAIRIE de FAUX 05.53.24.32.40
09.77.44.58.96
Télécopie 09.70.62.53.28
faux24.mairie@wanadoo.fr
AGENCE POSTALE DE FAUX 05.53.57.72.69
PRESBYTERE - EYMET 05.53.23.82.10
LA POSTE à ISSIGEAC (Guichet) 05.53.58.70.49
(Distribution) 05.53.22.70.29

COMMUNAUTE DE COMMUNES
PORTES SUD PERIGORD
Accueil 05.53.22.57.94

ÉCOLE d'ISSIGEAC 05.53.58.70.71
ÉCOLE de FAUX 05.53.24.32.17

SPANC (Service Public 07.87.11.97.49
d'Assainissement Non Collectif)
AMAD Sud-Bergeracois - SSIAD 05.53.74.26.25
(Association Maintien A Domicile)
– EYMET
CIAS – EYMET 05.53.22.98.16

OFFICE du TOURISME
-d'ISSIGEAC 05.53.58.79.62
-d'EYMET 05.53.23.74.95
DECHETERIE d'ISSIGEAC 05.53.73.34.46

AMBULANCES d'ISSIGEAC 05.53.58.73.83
TAXIS RAYMOND – 05.53.61.76.74
ISSIGEAC et FAUX 06.74.84.39.39
HÔPITAL - BERGERAC 05.53.63.88.88

PHARMACIES (ISSIGEAC)
- des TILLEULS 05.53.58.60.64
- HUMPHRIES 05.53.58.70.10

CABINET MÉDICO – DENTAIRE 05.53.58.71.33
(ISSIGEAC)

INFIRMIERES à FAUX
06.88.20.28.57

Mmes Christine MARTIN-
VERBEKE, Françoise CHARRIER,
Sandra GOUIN et Delphine POLET

INFIRMIER(ES)
- Christine AGBODJAN (ISSIGEAC) 05.53.74.85.58
06.84.36.12.83
- Thierry MA TRI (BOUNIAGUES) 05.53.88.85.83
- M. ADELAÏDE (Luxopuncture - 06.76.82.89.76
BOUNIAGUES)
- Béatrice LACOSTE-LAFOSSE 06.71.24.00.88
(BOUNIAGUES)

KINESITHERAPEUTES
-S. GLORIEUX et Ch. LE 05.53.24.12.37
MORVAN (ISSIGEAC)
-Mme BORINI Marcella 05.47.77.98.88
(BOUNIAGUES)
- S. POIRIER (FAUX) 06.28.69.40.30

OSTÉOPATHES
-M. - MME POIRIER, Mme 05.53.63.90.50
GARCIN (BOUNIAGUES)
-M. CHAPUIS (ISSIGEAC) 06.72.65.41.21
-Melle CHATEAURAYNAUD 06.62.95.65.26
(ISSIGEAC)

PEDICURE PODOLOGUE 06.61.69.36.06
Mme MONNIER A. (ISSIGEAC)

PSYCHOPRATICIENNE
TOURRES P. (BOISSE) 06.88.55.78.93

VÉTÉRINAIRE
C. MEERTS à MONSAGUEL 05.53.24.20.11
SAGE-FEMME 05.53.57.83.22

Mme DIEZ (BOUNIAGUES) 06.86.98.37.05

S-PREFECTURE BERGERAC 05.47.24.16.16
CENTRE IMPÔTS BERGERAC 05.53.63.67.20
E.D.F Dépannage 09.72.67.50.24
SAUR Accueil client et 05.81.31.85.03
branchements

SAUR dépannage 7j/7j 05.81.91.35.05

SECOURS CATHOLIQUE 05.53.57.73.72

SMD3 (collecte des ordures 0 800 942 601
ménagères) (n° vert)

DAC CROIX ROUGE - BERGERAC 05.53.61.08.46

AEROPORT Roumanières 05.53.22.25.25

www.bergerac.aeroport.fr

PAROISSE SAINT MARTIN DE VIGNES

Tél : 05.53.23.82.10 (Presbytère d'EYMET, Abbé Fabre)
<https://eymet-paroisse.jimdo.com>

Dimanche 4 février 2018

9h30 à ISSIGEAC – 11h15 à EYMET

Dimanche 11 février 2018 (Notre Dame de Lourdes) : 11h15 à
EYMET.

SERVICE DE GARDE DES MEDECINS

Les gardes sont assurées en équipe avec
les médecins D'EYMET ET DE SIGOULES.

**En cas d'urgence, pour joindre le
MEDECIN DE GARDE,**

un seul numéro à composer : le 15

Vous serez mis en relation avec le
médecin de garde.

LISTE DES COMMERÇANTS ET ARTISANS ET PROFESSIONS LIBÉRALES

ARTISANS

DECONINCK Christophe (Paysagiste, Création et Entretien Espaces Verts) - 39 Chemin de La Cabane – 05.53.61.37.45 ou 06.69.44.54.88
DUARTE FRERES (Multi-services, Maçonnerie, Plomberie, Petits travaux) – 06.26.73.43.13 ou 05.53.61.37.59
DUBUC Bernard (Nettoyage des systèmes d'extraction des cuisines professionnelles, expertises insectes et amiante) – 05.53.24.54.71
GORSE Roland (Fermetures alu, PVC, stores, serrurerie) - 227 Route des Galis – 06.45.65.57.56 – courriel rg24@live.fr
LARDEYROL Jean-Jacques (Maçonnerie, Couverture) – 134 Route de La Robertie – 05.53.24.32.58
MARSAL Eric (Peinture, Vitrerie) – 1577 Route de Lajasse – 05.53.63.21.10
MATHIEU Gérard (Travaux Agricoles, Transport) – 587 Route des Galis – 05.53.24.32.44
MAZEAU Franck (Parcs et Jardins) – 135 Route Les Grèzes – 05.53.57.15.32 ou 06.20.01.36.44
MILLING Clare Joanna (Couture et Tapisserie) – 323 Route de Lanquais – 05.53.57.17.74
ROQUET Daniel (Architecte) - 253 Route de Beaumont – 05.53.23.60.32
SAINT AMAND Yves (Rénovation et création de Salle de bains – Carrelage – Plomberie-Sanitaire-Chauffage) - 120 Route de Beaumont - 05.53.57.06.01 – 06.84.98.47.37
SOUKUP Frédéric (Peinture, décoration) – 449 Route de Bergerac – 05.53.22.04.53 ou 06.79.23.83.46
STEYAERT Gaëtan (Petits travaux à domicile) – 405 Route de Beaumont – 05.53.57.48.53
STEYAERT Miguel (Electricité) – 339 Route de Beaumont – 05.53.24.16.34 ou 06.22.07.11.97
VERGNOLLE David (Mécanique Automobile et Motoculture) – 17 Rue Albert Guillaume – 05.53.24.32.45

COMMERÇANTS

(AGUESSE) S.A.R.L BABETTE et PHILIPPE (Centre Equestre, Poney-Club, Camping) - 642 Route de Lanquais – 05.53.24.32.57
BOILLIN Gérard et Françoise (Chambres d'Hôtes, Meublé) – 242 Chemin de la Genèvre – 05.53.24.30.21
BRETOU Daniel (Gîte rural) - 17 Chemin Buffellard - 05.53.61.24.45
CISEAUX DE FAUX – Caroline LAFON (salon de coiffure) – 56 Rue Paul Abadie – 05.53.27.24.54
DURAND Gilles (Meublé de Tourisme) - 1114 Route de Labarde - 01.47.47.09.17 ou 06.03.01.02.03 gilles.durand.aumont@gmail.com
www.gitedelabarde.com
GEOFFRE Distribution Ets (Vente pièces détachées automobile et agricole, équipements divers) - 47 Chemin de La Cabane – 05.53.61.84.01 et 06.07.45.31.64
ISRAEL Catherine (Meublé de Tourisme) – 207 Chemin de La Genèvre – 06.76.61.02.51
KALT Thérèse (Meublé de Tourisme) – Les Grèzes – 07.77.32.21.96
KIRTZ Stéphane Le Hom'Burger (commerce ambulant – restauration rapide) – 392 Route de Bergerac - 07.70.70.37.15
LABONNE VERGNAS Marie-Hélène (Productrice de volailles et bovins, vente à la Ferme) - 1395 Route de Verdon - 06.77.04.19.91
LAFOSSE Alex (Mandataire véhicules) 264 Route Les Grèzes - 06.17.68.52.13
LEBORGNE Anna-Chiara (Meublé de Tourisme) « Les Bénéchies » - 06.87.85.51.97
MALLET Hervé (Boulangerie, Pâtisserie) - 2 Rue des Fargues – 05.53.24.96.11
MERLE Alain (Vente de Crêpes, gaufres, chiros) – 382 Route d'Issigeac - 05.53.73.29.90 ou 06.10.92.80.11
TAYLOR Edward et Ineke (chambres d'hôtes) - Château Le Tour - 146 Route de Labarde - 05.53.57.76.82 www.chateaufort.fr
VERGNOLLE David (Vente de véhicules, Motoculteurs) – 17 Rue Albert Guillaume – 05.53.24.32.45
VIVAL - Alimentation – Bar-Tabac – Presse régionale - Christophe MARGUIER – 159 Rue Albert Guillaume - 05.24.10.69.71
ZUCCARI Claudia (Meublé) « Lajassière » – 100 Route de Lajasse – 05.53.24.05.99

ASSISTANTES MATERNELLES

MAHIEU Brigitte – 52 Rue Neuve – 06.24.40.10.55 – 05.47.77.26.70
SENCHEZ Megane – 886 Route de Beaumont – 06.37.44.90.61

PROFESSIONS LIBÉRALES

AU PÔLE BIEN ÊTRE au lieu-dit « Le Moulin », 11 Impasse du Moulin

Cabinet infirmier de FAUX exclusivement sur rendez-vous - Christine MARTIN VERBEKE - Françoise CHARRIER - Sandra GOUIN – Delphine POLET – 06.88.20.28.57 - **Une permanence est assurée tous les matins sauf le dimanche.**

Kinésithérapeutes, ostéopathes, sur rendez-vous – Florent POIRIER – ostéopathie – uniquement le samedi matin à Faux
Séverine POIRIER – kinésithérapie et ostéopathie – lundi après-midi et jeudi après-midi à Faux

Contact au Cabinet de BOUNIAGUES : 05 53 63 90 50

AUTRES

NATUROPATHE, ENERGETICIENNE : Amélie RUSCON - 06.76.04.60.74
PSYCHANALYSTE - PSYCHOTHERAPEUTE : Josette ROUSSELY – GASSEAU – 06.62.92.88.96

TOURISME – taxe de séjour

Les tarifs ci-dessous comprennent les 10% de la taxe additionnelle reversée au département

Catégorie d'hébergement	Tarifs 2018	Catégorie d'hébergement	Tarifs 2018
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4	0.90	Hôtels et résidences de tourisme, villages en 4 étoiles, meublés de tourisme	0,50

SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)

RAPPEL : tout projet d'assainissement non collectif (construction neuve ou rénovation) doit faire l'objet d'une demande auprès du SPANC.

Des plaquettes d'information sur les filières d'assainissement non collectif et sur leur entretien sont disponibles sur le site Internet de la CCPSP (www.ccp24.fr), aux bureaux du SPANC auprès du technicien et en Mairie.

Coordonnées du technicien :

Manuel MAIGNIEZ - 07.87.11.97.49 - ccp24.spnc@orange.fr

LA DÉCHÈTERIE D'ISSIGEAC

Changement des jours d'ouverture de la déchèterie d'Issigeac

(Les déchèteries sont fermées les jours fériés et rendues inaccessibles au public en dehors des heures d'ouverture.)

Horaires des déchèteries du Bergeracois

	Bergerac Rue Denis Papin Tél. : 05.53.57.70.66		Saint Pierre d'Eyraud Route de Coutou Tél. : 05.53.74.80.91		Issigeac Route de Villeréal Tél. : 05.53.73.34.46		Sigoulès Route de Bergerac Tél. : 05.53.23.32.28	
Lundi	9h - 12h	14h - 18h	9h - 12h	13h30 - 17h		13h30 - 17h	9h - 12h	13h30 - 17h
Mardi	9h - 12h	14h - 18h		13h30 - 17h				
Mercredi	9h - 12h	14h - 18h	9h - 12h	13h30 - 17h		13h30 - 17h	9h - 12h	13h30 - 17h
Jeudi	9h - 12h	14h - 18h		13h30 - 17h				13h30 - 17h
Vendredi	9h - 12h	14h - 18h	9h - 12h	13h30 - 17h		13h30 - 17h		
Samedi	9h - 12h	14h - 18h	9h - 12h	13h30 - 17h	9h - 12h	13h30 - 17h	9h - 12h	13h30 - 17h
Dimanche	10h - 12h	14h - 16h						

Les modalités de remise de carte d'accès des déchèteries restent inchangées à savoir présentation à l'antenne Bergerac du SMD3, 3 rue Emile Zola, 24100 BERGERAC : **d'une pièce d'identité, de la carte grise du véhicule et d'un justificatif de domicile.**

RAMASSAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES

JOURS DE COLLECTE DU 01/01/2018 AU 01/01/2019

LUNDI	Pensez à sortir vos bacs la veille au soir
JEUDI	Uniquement en juillet et août

PETITE ANNONCE

ASSISTANTE MATERNELLE AGRÉÉE

cherche bébé à garder à partir de SEPTEMBRE
06.24.40.10.55